

Perception de la taxe de captage de l'eau brute

Dossier de la rédaction de H2o
June 2016

L'Institut

national des ressources hydriques - INRH, fera, cette année, la perception de la taxe de captage de l'eau brute pour un contrôle efficace dans les grandes entreprises qui l'utilisent. Ainsi, a informé le directeur général de l'institution, Manuel Quintinho.

Selon

le responsable, qui intervenait à un séminaire de diffusion du manuel pour la mise en œuvre des procédures des titres d'utilisation des ressources hydriques, l'étude pour l'enregistrement est déjà conclue, ne restant que son approbation. Sans indiquer le montant qui sera perçu, le directeur a précisé que les grandes entreprises devaient en ce moment s'enregistrer auprès du ministère de l'Énergie et des Eaux, ainsi que l'INRH pour connaître les volumes d'eau qui acquitter au moment convenu leur taxe. Les recettes permettront à l'État angolais de faire de nouveaux investissements dans le secteur des eaux en général, et dans le sous-secteur des ressources hydriques, en particulier. Pour Manuel Quintinho, la perception de la taxe par divers utilisateurs rendra plus responsable, rationnelle et équilibrée l'utilisation de ces eaux brutes dans certaines régions du pays.

Angola Press Agency (Luanda) - AllAfrica